

République Française

Département du PAS-DE-CALAIS

Commune de Saint-Floris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres	Vote		
Afférents : 14	A l'unanimité : Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
Présents : 12			
Qui ont pris part au vote : 12			

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE BETHUNE le 25/11/2025

L'an 2025, le 24 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l'ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 novembre 2025.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, MASSE CELINE, DELGERY ADELAIDE, EVRARD LUDIVINE ; MM : BAUW OLIVIER, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE.

Excusés et ayant donné procuration : M. BOUWY MAXIME à Mme MASSE Céline, M. WEILLAERT YVES-MARIE à M. DEBAECKER Olivier.

A été nommé secrétaire : Mme BONNEL MELANIE

2025/58 : Approbation du règlement de la cantine et de la garderie scolaire — Mise à jour suite à la mise en place de My PériSchool

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire nécessite une mise à jour en raison de la mise en place du nouveau portail famille « My PériSchool », destiné à simplifier :

- les inscriptions aux services périscolaires.
- la gestion des réservations et annulations.
- le suivi de la facturation.
- la communication avec les familles.

Le recours à cet outil implique l'adaptation de plusieurs articles du règlement portant notamment sur :

- les modalités d'inscription et de création de compte.
- les délais et procédures de réservation/annulation des repas et accueils.
- les conditions de facturation et de paiement dématérialisé.
- les obligations des familles liées à l'utilisation de l'interface My PériSchool.

Le projet de règlement modifié a été transmis aux membres du Conseil pour consultation.

(Règlements en annexe)

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

D'approuver le règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire modifié, afin d'intégrer l'utilisation obligatoire du portail famille My PériSchool, annexé à la présente délibération.

De valider expressément les nouveaux articles relatifs aux inscriptions, réservations, annulations et modalités de facturation via My PériSchool.

D'autoriser le Maire à mettre en place toutes les actions nécessaires à la gestion du service à travers cet outil.

De fixer l'entrée en vigueur de ce règlement à compter du 01 janvier 2026.

De diffuser le règlement mis à jour aux familles par les moyens habituels (réseaux sociaux, site internet, affichage, courrier).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25 novembre 2025

Le Maire,

OLIVIER DEBAECKER

